

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP attribue un mandat d'Infrastructure

Paris, le 10 janvier 2017 – Dans le cadre de sa Politique d'Investissement qui vise notamment en termes de diversification à mobiliser une partie de son épargne de long terme pour développer des actifs durables, moteurs du développement économique, de la transition énergétique et utiles aux générations futures, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) vient d'attribuer un mandat de gestion de portefeuille d'Infrastructure.

L'ERAFP a lancé en janvier 2016, un appel d'offres restreint dont l'objet est la sélection de gestionnaires pour investir dans des actifs non cotés d'Infrastructure.

A l'issue de la procédure de sélection, l'Établissement a décidé d'attribuer le mandat actif à ARDIAN France SA. .

Via ce Mandat, l'ERAFP souhaite investir dans des sociétés de projets dont l'objet pourra être notamment le financement, la construction, la restructuration, l'exploitation ou encore la gestion opérationnelle d'infrastructures essentielles à la collectivité. Ces infrastructures sont ou seront réalisées en priorité sur le territoire de pays de l'UE.

Le titulaire du fonds dédié de l'ERAFP visera à générer un rendement régulier et à maximiser la performance à long terme du Mandat avec une approche risque modérée qui se traduira notamment par une minimisation des risques spécifiques de la classe d'actifs.

Pour ce faire, le titulaire devra constituer un portefeuille mixte Greenfield et Brownfield au travers principalement d'investissements en primaire dans des fonds d'infrastructure en levée ou d'investissements en secondaire dans des fonds d'infrastructure déjà investis et dans une moindre mesure d'investissements en direct et/ou co-investissements dans des sociétés de projet.

A titre indicatif le montant confié au démarrage du mandat sera de l'ordre de 150 millions d'euros.

Le mandat sera d'une durée initiale de 10 ans avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le Marché pour deux périodes successives de deux ans chacune.

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec plus de 26 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence. L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,8 milliard d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 - E alice.blais@erafp.fr